

# Les enjeux de la Conférence climat Paris 2015

## Déclaration du groupe de la CGT

L'avis s'inscrit dans la suite d'un premier avis adopté en 2011 sur la COP de Durban. Malheureusement, les enjeux planétaires n'ont cessé de s'aggraver, faute de réponse coordonnée des États, et la conclusion d'un accord est devenue urgente.

La CGT partage le constat et les recommandations de l'avis, même si elle estime qu'il aurait pu aller plus avant dans une version plus critique vis-à-vis de certaines grandes entreprises et secteurs industriels.

En effet, s'il est important de valoriser les initiatives positives, celles des grands lobbies pétroliers, chimiques, cimentiers ou encore du transport ne peuvent en aucun cas être considérées comme telles : leur responsabilité dans l'augmentation des émissions de GES est prégnante.

Force est de constater, au regard de la situation, qu'une démarche volontariste, seule, a ses limites. Pour la CGT, la signature d'un accord global, juste et ambitieux doit être assorti de contraintes et donc de contrôles démocratiques et de sanctions. La responsabilité différenciée des États est évidente et certains, comme l'Union européenne ou les États-Unis, doivent fournir un effort plus important. Toutefois, le marché carbone européen, dont on connaît les facilités à être contourné, n'est pas un outil suffisamment efficace dans la lutte contre les émissions de Gaz à effet de serre (GES). Le système normatif européen est assez peu sollicité en la matière.

Enfin, les salariés et leurs représentants sont peu présents dans la partie des recommandations qui traite de la nécessaire transformation du modèle productif ; ils sont pourtant premiers concernés par la reconversion de leur emploi. Pour la CGT, la transition juste vers une économie bas carbone doit être l'opportunité pour tous les États d'imposer des normes de travail et d'emploi décentes.

Malgré les quelques faiblesses de l'avis, la CGT a voté pour.